

Le délégué de la Suisse, M. Petitpierre, rappela à l'Assemblée que, grâce à sa situation spéciale comme siège de la Société des Nations, son pays avait étroitement collaboré à tous les travaux de la Société, et dit que la Suisse croyait à la nécessité d'une organisation internationale vraiment démocratique au sein de laquelle chaque pays pourrait jouer un rôle proportionné à ses ressources et à sa vocation particulière. Il exprima l'espoir que les Etats qui ne font pas partie des Nations Unies, et qui ont manifesté leur loyale adhésion aux institutions juridiques internationales créées en vue du règlement pacifique des différends, pourront se faire entendre le plus tôt possible à la nouvelle Cour Internationale. Le délégué du Portugal formula également le même désir.

Le délégué des Pays-Bas, M. Van Blokland, indiqua trois importantes raisons de l'échec de la S.D.N.: premièrement, le défaut d'universalité et notamment l'absence des Etats-Unis d'Amérique; deuxièmement, la trop grande égalité au sein de la Société entre les petits et les grands Etats au point de vue de la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales; troisièmement, le manque de solidarité entre les membres de la Société des Nations. Il ajouta que l'on s'efforçait de remédier à ces deux premiers défauts dans la nouvelle organisation, mais qu'il croyait qu'il était impossible d'approuver un régime où le recours aux mesures coercitives exige l'unanimité chez les Grandes Puissances, de sorte qu'il n'y a rien à faire lorsque l'une d'elles viole la paix.

Le délégué du Canada, M. Hume Wrong, fit allusion aux discours de Lord Cecil et de M. Paul-Boncourt et affirma que le Canada avait fidèlement appuyé la Société des Nations dès ses débuts. Le rapport du Secrétaire Général, ajouta-t-il, marque l'étendue et la diversité de l'œuvre accomplie par la Société au cours de la guerre en dépit de toutes les difficultés. Le Canada est l'un des rares Etats Membres qui, en versant le plein montant de leurs contributions à l'échéance, manifestèrent leur conviction que la Société devait survivre pendant les années de guerre; et les événements ont justifié la conduite de ces gouvernements. Si la Société des Nations avait cessé d'exister par négligence, il aurait été beaucoup plus difficile de fonder les Nations Unies. "Les Nations Unies, dit-il, si elles ne sont pas les héritiers légaux de la Société, en sont ses successeurs moraux."

Le délégué du Canada parla également du rôle caché que jouèrent les membres du Secrétariat de la S.D.N. dans l'organisation des Nations Unies. Il affirma que grâce à l'adhésion de toutes les Grandes Puissances, les Nations Unies possédaient un énorme avantage sur la Société des Nations, "mais que la question qui hantait les salles de réunion et les couloirs du palais de Genève se pose toujours: les Nations Unies ont-elles la volonté de se servir de leur pouvoir pour appuyer les principes et la procédure de la